

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE DEUXIEME  
CLASSE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39,
- Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
- Vu les propositions des autorités territoriales,
- Vu la liste d'admission à l'examen professionnel de technicien principal de deuxième classe établie par le Centre de Gestion de l'Aube,
- Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire - Catégorie B en date du 10 mars 2020,
- Considérant la valeur professionnelle du fonctionnaire et notamment son aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et sa capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des Techniciens, au titre de la promotion interne 2020 :

- Au titre de l'article 11 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (Grade de Technicien Principal de Deuxième Classe) :
  - **Monsieur Frédéric CHAMPAGNE**, né le 30/05/1973
  - **Monsieur Frédéric LABÉ**, né le 21/03/1987

**Article 2** : La date d'effet de cette liste est fixée au **10 mars 2020**.

**Article 3** : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 4** : Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,
- notifié à l'intéressée,
- transmis à tous les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 mars 2020

Le Président,  
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY  
Conseiller Régional  
Délégué Régional du CNFPT

Le Président,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 10 mars 2020  
Affiché dans les locaux du Centre de Gestion le : 10 mars 2020